

Thelonius Kawame Oliver

Prenez avis que Vaughan E. Dacon, dont l'adresse du domicile est le 75, route Forest, Valley Stream, New York, États-Unis 11581, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Thelonius Kawame Oliver, né le 8 avril 1985 à Québec et fils de Veronica Ann Oliver.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Thelonius Kawame Oliver dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Oliver-Dacon.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Valley Stream, le 25 mai 2014

VAUGHAN E. DACON

41035-23-2

Thomas Alexandre Du Sablon

Prenez avis que Nicolas Proulx, dont l'adresse du domicile est le 72, avenue de Dompierre, Candiac, Québec J5R 6P6, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Thomas Alexandre Du Sablon, né le 6 août 2009 à LaSalle et fils de Carine Du Sablon.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Thomas Alexandre Du Sablon dans l'acte de naissance de ce dernier.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Candiac, le 20 mai 2014

NICOLAS PROULX

41036-23-2

Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales et Occupation du territoire

Municipalité de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, donne avis qu'il a approuvé en date du 27 mai 2014, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, située dans la Municipalité régionale de comté de D'Auray, pour lui donner le nom de « Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ».

*Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,*

PIERRE MOREAU

4379

Énergie et Ressources naturelles

Programme de réforme cadastrale

CONCERNANT l'interdiction d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par le mandat de rénovation cadastrale 2324

Il incombe au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de fixer la période (d'au plus 15 jours) pendant laquelle il est interdit d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par un mandat de rénovation cadastrale, conformément à l'article 15 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois. Cette période débutera le 2 juillet et se terminera le 16 juillet 2014 inclusivement, ou dès l'entrée en vigueur du plan cadastral de rénovation, si elle survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire en cause est situé dans la circonscription foncière de Compton et comprend, en référence aux cadastres suivants :

Canton de Newport : tous les lots de ce cadastre.

Canton de Ditton : les lots 1 à 201, 201A, 201B, 202 à 282, 282A, 283 à 356, 356A, 357 à 424, 424A à 424C, 425 à 578, 578A, 579 à 595, 704 à 733, 736, 737, 739, 740, 744 à 754.